

CONCEPT VOILE

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

L'association « **Concept Voile Nature et Aventure Océanique** » à laquelle le bateau est rattaché a pour objectif de vous faire découvrir :

- Des lieux exceptionnels d'une beauté incomparable
- Une adéquation entre l'homme et la nature
- Les énergies propres (photovoltaïque, éolien, etc...)
- Une philosophie hédoniste et épicurienne où le plaisir des sens sera votre priorité

Le bateau est affrété par l'association dans un but non lucratif. Vous pourrez rejoindre le bateau pour des croisières locales le long des côtes du (ou des) pays où le bateau se trouve, prendre un engagement pour une ou plusieurs semaines par an ou embarquer pour les grandes traversées océaniques.

Pour que votre séjour reste à jamais un souvenir exceptionnel, nous vous demanderons de participer à la vie à bord. Vous ne serez pas de simples passagers, mais les acteurs de votre propre rêve. Nous ne demandons pas d'expérience nautique particulière. Vous pouvez être débutant et ceci sera votre initiation, ou bien plus aguerris, et ainsi confirmer vos connaissances. La navigation ne demande pas de qualités physiques particulières, mais requiert un esprit ouvert, une tolérance et un savoir-vivre qui faciliteront la vie sur un voilier.

Vous serez un équipier à part entière. Vous participerez aux manœuvres du bateau et à la vie du bord. Cela comprend, les tâches ménagères (les repas, la vaisselle, le ménage etc... dont le capitaine est dispensé) et la bonne humeur !

Si vous choisissez d'être accompagnés par une hôtesse, vous aurez juste à mettre les pieds sous la table.

Merci de nous contacter longtemps à l'avance dans ce cas de figure.

Si vous partagez les mêmes valeurs que l'association, vous pouvez devenir membre de l'association de trois façon différentes :

Membre bienfaiteurs 11 euros par an (paiement Paypal)

Membre actif 15 euros par an (paiement Paypal)

Membre d'honneur sous forme de don à votre convenance (paiement Paypal ou autres)

INSCRIPTION

Votre inscription sera validée à réception de votre bulletin d'inscription accompagné de votre paiement d'acompte.

PAIEMENT

Inscriptions et modalités de paiement :

Le formulaire d'inscription et des modalités de paiement vous sera envoyé par e-mail.

-Inscription et acompte de 10 % de la somme totale à l'inscription.

-Acompte de 25% de la somme totale à 90 jours avant le départ.

- Le solde total à 30 jours avant le départ.

Une absence de paiement au-delà de ces dates sera considérée comme une annulation de votre part.

ANNULATION

En cas d'annulation de votre part moins de 30 jours avant le départ, les acomptes versés restent acquis.

En cas d'annulation de notre part, vous aurez le choix entre un autre séjour ou le remboursement intégral des sommes avancées.

Pour les croisières et uniquement dans ce cas- là, en cas de problème technique immobilisant le bateau plus de deux jours consécutifs, une indemnisation sera prévue correspondant à cinquante pour cent du tarif journalier et à cent pour cent du tarif journalier après deux jours si cela compromet définitivement la suite de votre croisière, vous obligeant à quitter le bord.

PARTICIPATION

La participation à un séjour à bord implique votre accord concernant nos conditions de vente énumérées ci-dessus ainsi que votre souscription à **UNE ASSURANCE INDIVIDUELLE (ASSISTANCE, RAPATRIEMENT, ACCIDENT, MALADIE)**. Ce type d'assurance peut être contracté auprès du « Vieux Campeur » ou tout autre organisme.

ASSURANCES

Le bateau ne dispose que d'une assurance en « Responsabilité Civile ».

Ce qui implique qu'en aucun cas le skipper, ou l'association ne pourront être tenues responsables en cas d'accident, maladie et rapatriements pendant la durée du séjour, que ce soit à bord , ou lors des excursions à terre.

Les magasins Le Vieux Campeur proposent par exemple une formule rapatriement accident à 25 euros/an.

Chaque équipier doit s'assurer qu'il satisfait bien aux conditions d'accès à un pays (passeport valide et visa éventuel). Ni le skipper, ni l'association, ne pourront être tenus responsables en cas d'interdiction faite à un ou plusieurs équipiers de pénétrer dans un pays.

Le skipper est le seul juge du parcours. Ni lui, ni l'association ne pourront être tenus responsables en cas de retard dû aux liaisons aériennes, contingences administratives, conditions météo, problèmes techniques.

En ce qui concerne les vols, et notamment, le vol retour, il est vivement conseillé à nos équipiers de prendre **UNE OPTION «ANNULATION REMBOURSABLE ET/OU ECHANGEABLE»**, au cas où nous serions bloqués hors du port de débarquement initial pour des raisons météorologiques ou techniques .

Dans le cas où vous rateriez l'avion du retour, ni l'association, ni le capitaine, ni le bateau affrété ne pourront être tenus responsables de cette situation et cela ne pourra donner lieu à aucune indemnité ou dédommagement. Les frais additionnels de transport (changement du billet d'avion, billets de train, location de voiture, taxi, etc...) seront à votre charge.

De même, en cas de retard lors de notre retour au port de débarquement pour raison météo ou autres, il est vivement conseillé de ne pas prévoir d'engagements significatifs immédiatement après la date de retour dans votre pays d'origine.

MEDICAL

Veillez à prendre vos médicaments pour tout traitement vous concernant ainsi que contre le mal de mer éventuel. Le bateau dispose d'une pharmacie de bord pour les premiers secours complétée de plusieurs choses utiles, mais elle reste néanmoins basique.